



Pose de menuiseries en retard

Par **Mandille Sarah**, le **12/10/2017** à **09:34**

Bonjour à tous,
Je viens vers vous car j'ai besoin d'aide...

Nous renovons une maison et avons signé un devis pour faire changer la porte d'entrée et une fenêtre le 1er mai 2017. Le montant était de 2612€ avec pose offerte (beau-père d'un ami à nous), pas d'acompte versé.

On nous a dit par mail que l'on nous poserait les menuiseries aux alentours du 25 juin. Après plusieurs semaines d'attentes ils nous les ont enfin posées vendredi dernier soit le 7 octobre 2017... cela fait presque 4 mois de retard sur la livraison.

Sachant qu'ils nous ont sorti je ne sais combien de mensonges quand on les appelait.
Bref.

Suis-je obligée de leur payer la totalité de la facture alors qu'ils nous ont baladé pendant 4 mois?

Merci à ceux qui pourront m'éclairer!

Par **Visiteur**, le **12/10/2017** à **15:24**

Bonjour,
évidemment que oui ! Au nom de quoi ne le feriez vous pas ? du retard ? vous l'avez accepté visiblement ? Qu'il vous fasse un geste commercial; pourquoi pas ? Mais sinon, vous devez régler l'intégralité de la somme.